

## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

GARD

23 Septembre 2015

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél:04.66.04.50.34

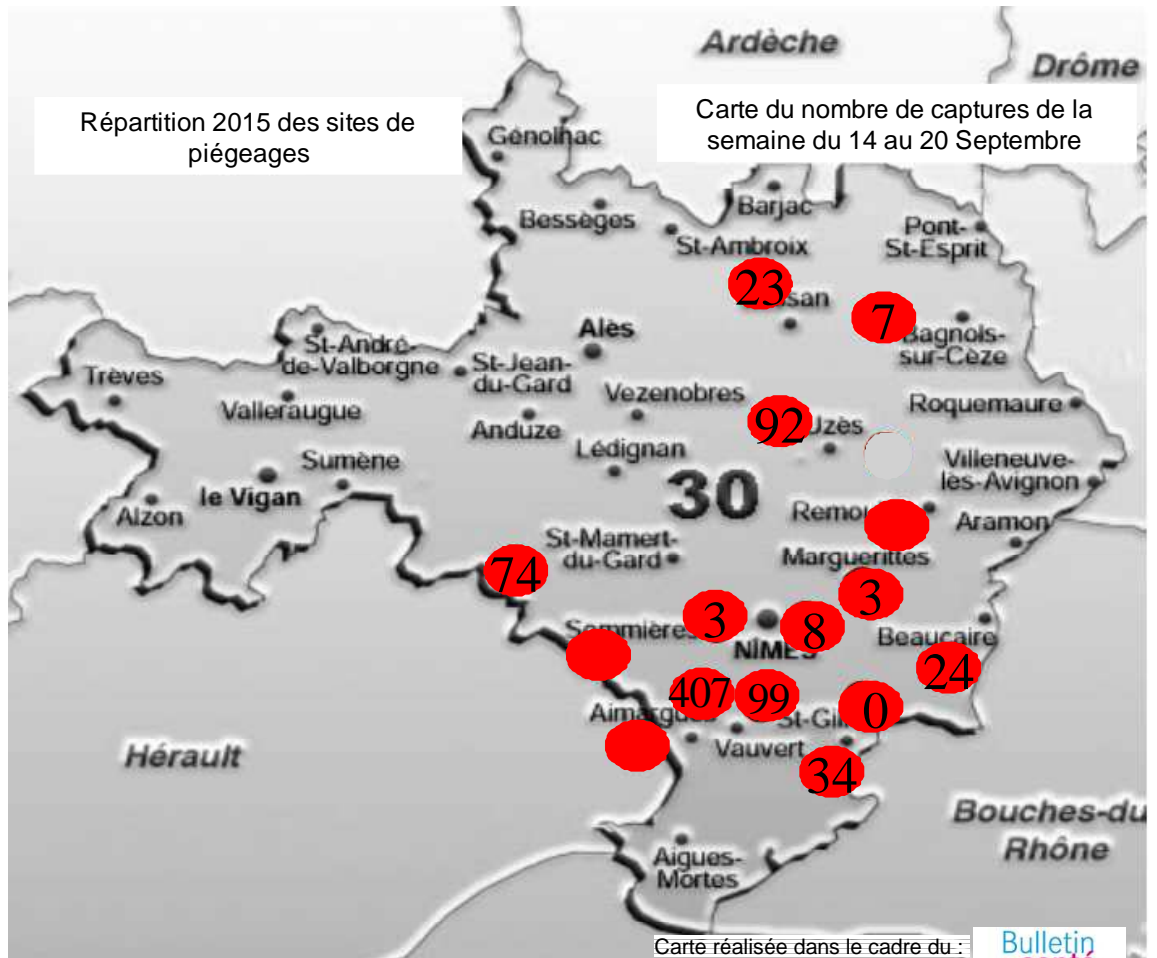
Des quantités colossales de mouches capturées.

Dans le cadre du suivi des dégâts de mouche et sur l'ensemble des départements oléicoles, nous observons tous les stades de dégradation de l'olive. A savoir des piqûres avec ou sans développement larvaires et des trous de sorties.

L'observation au verger est primordiale.

En fonction de votre choix stratégique et mode

de production, merci de tenir compte des indications décrites dans le bulletin Infolive, via le lien suivant :<http://www.afidol.info/infolive2015>



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.  
Il est réalisé avec le soutien du :

